

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE  
2021**

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	14
Absents	2
Pouvoir	2

L'an deux mil vingt et un  
Le dix-huit novembre , à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de  
Margerie-Chantagret dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie sous la présidence de  
Monsieur Georges BONCOMPAIN,  
Maire de Margerie-Chantagret  
Date de convocation : 12 novembre 2021  
Date d'affichage : 12 novembre 2021

**Présents** : BONCOMPAIN Georges — PEYRARD Philippe- FAYE Eric - VERNET  
Monique – BARRET Philippe -BUTIN Isabelle – CHASSAGNEUX Nicolas - BERTOLINI  
Caroline - DEVIDAL Patrice - BESSON Peggy - DEVIDAL Laure – PEYRARD Catherine

**Absents excusés** : JC PERAT – R.MORIN

**Secrétaire** : FAYE Eric

**Pouvoirs** : JC PERAT donne pouvoir à E.FAYE  
R.MORIN donne pouvoir à P.PEYRARD

**ORDRE DU JOUR :**

- Demande de prêt pour le financement achat et rénovation maison IGONIN
- Changement de nombre d'heures d'une secrétaire
- Changement de grade en janvier d'une secrétaire

Mr le maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subventions pour rénovation salle des fêtes, salle des associations, salle du conseil, pour remplacement chaudière
- Acte administratif pour lotissement plein sud
- Convention Mme Pichot
- Plâtrerie peinture maison IGONIN

Le compte-rendu du 17 septembre est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Plâtrerie peinture maison IGONIN

DEL 62-2021

La commune de Margerie-Chantagret avait passé une commande à la SARL Paul CELLIER pour l'isolation des murs extérieurs de l'appartement pour la somme de 5600.50 € HT le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Ces travaux devaient se faire rapidement et malgré de nombreuses relances, l'entreprise n'a pas donné suite. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation à son conseil municipal pour annuler cette commande pour raison de délais non respectés. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

L'entreprise SARL CR Agencement a établi un devis pour la même prestation pour la somme de 5232.69 € HT. Puis de nouvelles prestations ont été ajoutées : Plafond de la chambre 1- porte + enduit + démolition de cloisons dessous l'escalier – WC rdc Création d'un tapis carrelage entre cuisine et séjour...

Le total du devis complet s'élève à 8 939.55€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord au maire pour annuler la commande auprès de la société CELLIER.
- Approuve le devis de l'entreprise SARL CR Agencement pour 8 939.55 € HT

OBJET : Convention avec le CDG pour embauche Mme PICHOT  
DEL 63-2021

Comme cela a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil municipal, il a été décidé de recruter Mme PICHOT à terme pour 17h30 par semaine en remplacement de Chantal et Myriam.

Elle est actuellement embauchée par le CDG jusqu'au 31 mars 2022.

Il faudrait donc pour la période jusqu'au 31 mars :

- Signer une convention de délégation
- Signer une demande de mise à disposition d'un agent

Mme PICHOT effectuera jusqu'au 23 janvier 2022, 4 h par semaine à Margerie pour commencer à prendre certains dossiers de Chantal et de Myriam.

Ensuite à partir du 24 janvier et jusqu'au 31 mars 2022, elle fera 17h30 par semaine à Margerie pour faire le travail de Chantal et aider Myriam.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de signer la demande de mise à disposition d'un agent

- APPROUVE à l'unanimité la convention de délégation partielle de gestion du personnel service remplacement
- DONNE l'autorisation au maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : Demande de subventions pour rénovation de la salle des fêtes auprès de l'état, de la région et du département	DEL 64-2021
---	-------------

Il a été décidé d'effectuer des travaux de rénovation à la salle des fêtes :  
Isolation par l'intérieur des murs et du toit, changement d'une grande partie des huisseries,  
Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur, réfection de carrelage, peinture.

Le budget estimatif est de 80 000.00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE toutes ces rénovations
- AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'état, de la région et du département
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2022.

OBJET : Demande de subventions salle des fêtes, salle des associations, salle du conseil, remplacement chaudière	DEL 65-2021
--	-------------

Il a été décidé d'effectuer des travaux de rénovation à la salle des associations :  
Changement des volets roulants, remplacement du lino par du carrelage, peinture, remplacement des radiateurs par une pompe à chaleur.

Le budget estimatif est de 25 000.00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE toutes ces rénovations
- AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'état, de la région et du département
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2022.

OBJET : Demande de subventions pour rénovation de la salle du conseil  
auprès de l'état, de la région et du département DEL 66-2021

Il a été décidé d'effectuer des travaux de rénovation à la salle du conseil :  
Changement de la porte d'entrée, isolation des murs et du plafond, changement du revêtement de sol.

Le budget estimatif est de 15 000.00 € HT.  
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE toutes ces rénovations
- AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'état, de la région et du département
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2022.

OBJET : Demande de subventions pour le remplacement de la chaudière à gaz de la mairie  
par une pompe à chaleur DEL 67-2021

Il a été décidé d'effectuer des travaux pour le remplacement de la chaudière à gaz de la mairie par une pompe à chaleur.

Le budget estimatif est de 11 000.00 € HT.  
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE toutes ces rénovations
- AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'état, de la région et du département
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2022.

OBJET : Acte administratif pour passer la voie privée du lotissement plein sud à la commune DEL 68-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1311-13,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en son article L1212-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a :

- Confirmé la délibération DEL 80-2016 du conseil municipal, approuvant à l'unanimité la convention de transfert gratuit des équipements et espaces communs du lotissement plein sud (cadastré A 1448) de la SARL FONCIERE MGS vers la commune,
- Acté que ladite mutation sera opérée en la forme administrative,
- Acté l'accompagnement requis du Cabinet DUSSAUD-PAGNON, Pôle Foncier, sis à MONTROND LES BAINS (Loire) 21 Rue des Mouettes,
- Dit que l'intégralité des frais afférents à ladite mutation foncière sera supportée par la commune de Margerie-Chantagret,
- Acté la désignation du 2<sup>ème</sup> adjoint (responsable de la voirie) et de lui conférer tous pouvoirs quant à représenter la commune au titre des conventions et actes de vente à passer en la forme administrative,
- Acté l'habilitation conférée à Mr le Maire à recevoir et à authentifier l'acte,
- Donné tous pouvoirs à Mr le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>OBJET : Demande de prêt pour le financement achat et rénovation de la maison IGONIN</b>	<b>DEL 69-2021</b>
--	--------------------

Le Conseil Municipal est contraint de revoir le plan de financement et de demander un prêt de 100 000.00 € au lieu de 50 000.00 € prévu au départ avec un amortissement sur 15 ans.

Deux banques ont été consultées :

1. Le crédit agricole

Prêt de 100 000,00 € sur 15 ans avec un taux de 0.87%  
 Echéance trimestrielle de 1 779.59 €  
 Frais de dossier : 100.00 €

2. La caisse d'épargne

Prêt de 100 000,00 € sur 15 ans avec un taux de 0.73 %  
 Echéance trimestrielle de 1 761.10 €  
 Frais de dossier : 200.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de la caisse d'épargne
- AUTORISE le maire à signer tous les documents

**OBJET : Augmentation du temps de travail DUPUY B DEL 70-2021**

Actuellement Mme DUPUY Brigitte effectue un temps de travail de 22 h hebdomadaire.

Son temps de travail va passer à 30 h, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021, en raison du départ en retraite de Mme GRANGY Chantal.

Une saisine a été effectuée auprès du Centre de Gestion le 5 octobre 2021.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- DECIDE de passer le temps de travail de Mme DUPUY Brigitte à 30 H à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021, sous réserve de l'avis favorable du CDG.

**OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> classe**

**DEL 71-2021**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il rappelle à l'assemblée délibérante la saisine du Comité Technique Paritaire effectuée le 5 octobre 2021 pour :

- La suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe de 30h/35 pour la filière administrative de la collectivité et
- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial **PRINCIPAL** de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 30/35 h afin de promouvoir à l'avancement de grade de Mme DUPUY Brigitte à partir du 10 janvier 2022.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Sous réserve de l'avis FAVORABLE du CDG
- ✓ Valide la saisine effectuée le 5 octobre 2021 pour la suppression du poste d'adjoint technique territorial et la création du poste d'adjoint technique territorial **PRINCIPAL** de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 10 janvier 2022.
- ✓ Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : Questions Diverses**

- Les vœux à Margerie auront lieu le mardi 11 janvier 2022 à partir de 19 h à la salle des fêtes.

